

Paris, le 29 juin 2016

### Compte pénibilité **La loi n'a aucune valeur pour le Medef !**

**La Fnath, association des accidentés de la vie, au nom de toutes les victimes du travail et leurs familles, dénonce fermement les propos du Medef qui refuse publiquement et par voie de presse d'appliquer la loi au 1<sup>er</sup> juillet prochain, en l'espèce la législation relative au compte pénibilité.**

La Fnath tient à rappeler que, dans notre pays, l'incitation par voie de presse à commettre des délits est sanctionnée au plan pénal.

Or, les entreprises qui appliqueraient les « bons conseils » du président du Medef risquent bel et bien une condamnation pénale.

En tout état de cause, accepter les propos de M. Gattaz ouvrirait la voie à toutes les dérives.

Pourquoi ne pas inciter les entreprises à ne pas respecter l'interdiction de l'amiante par exemple ? Ou encore l'exposition des salariés à des produits cancérigènes ? Dans un autre registre, on pouvait aussi exhorter les entreprises à ne plus régler leurs charges sociales ou leurs impôts...

La FNATH, au-delà de l'écœurement, exprime sa plus vive inquiétude sur des propos déraisonnables qui, en ses temps troublés, portent une atteinte directe tant au dialogue social qu'à nos principes démocratiques les plus élémentaires parmi lesquels on trouve le respect du droit en vigueur.

Enfin, et surtout, il y a là un positionnement moral qui blesse profondément les victimes du travail et leurs familles, lesquelles ont précisément perdu leur santé au travail.

